Communications

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **71 (1920)**

Heft 1

PDF erstellt am: **06.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

NOS MORTS.

† Bernhard Litscher

Administrateur forestier communal, à Rapperswil.

M. Bernard Litscher, administrateur des forêts de la ville de Rapperswil (St-Gall) est décédé en novembre, après une longue maladie, à l'âge de 73 ans.

Le défunt avait étudié de 1876 à 1878 à l'Ecole forestière de Zurich, après quoi il fit plusieurs voyages d'étude en Allemagne. Nommé en 1878 administrateur des forêts de la ville de Rapperswil, il a conservé jusqu'à sa mort ses fonctions qu'il a remplies avec beaucoup de conscience et de dévouement. Modeste autant que bienveillant, M. Litscher ne comptait que des amis.

Nous présentons à sa jeune veuve et à sa fille l'expression de toute notre sympathie.

COMMUNICATIONS.

Feu la forêt du Chalet-Brûlé.

Il y a quelques années, ici même, j'entretenais les lecteurs du *Journal* de la magnifique forêt française du *Chalet-Brûlé,* jouxtant le Risoux suisse.[1] Hélas! ce joyau du pays de France n'est plus ou en passe de ne plus être; car voici un an et plus, des ordres sacrilèges ont commandé l'abatage des milliers et des milliers de sapins de belle venue qui constituaient la sylve du Chalet-Brûlé. Sacrilège est bien le terme qui convient, car on coupe tout, on ne laisse rien ou presque rien, si ce n'est quelques hêtres de faible taille dont la frêle silhouette fait le plus parfait contraste avec la robustesse des épicéas disparus.

Toute la surface rasée, des hectares et des hectares, respire la désolation et réalise un tableau de misère, d'une infinie tristesse. Plus rien n'existe de la vie féconde qui animait ces lieux. Les arbres, épicéas géants, aux troncs robustes, à la fibre d'une résistance sans égale, ne sont plus. Leurs dépouilles, déjà desséchées par les intempéries, jonchent le sol, hérissé de souches et de pierrailles.

Le site était magnifique; sous l'épaisse frondaison des grands arbres, des tapis de mousse recouvraient la roche nue et de quelque côté que l'on tournât les yeux, partout l'on rencontrait du vert, de la vie, des coins de nature frais et reposants. Et maintenant! Disparue, la mousse aux teintes d'émeraude; disparus ou brûlés du soleil, les buissons

[1] *Sam. Aubert* Le Chalet-Brûlé. „Journal forestier Suisse", 1913, p. 169-173.

de myrtilles chargés à l'automne de fruits savoureux; disparues les hautes et folles herbes, et les fougères aux frondes finement divisées; anéantis les jeunes sapelots, les adultes de demain. Même le relief du terrain, fait de combes et de crêtes hérissées de sapins, semble s'être effacé. Un vent de destruction a passé sur cette nature toute de beauté et l'a transformée en un désert stérile. Partout le squelette de la montagne transparaît; partout les dalles rocheuses se montrent dans leur nudité, morcelées par le vide béant des *laisines* profondes, partout des pierres, éparpillées au cours de l'exploitation, tachent de blanc la grisaille des débris ligneux.

Les bois abattus entrent en Suisse où ils sont sciés pour reprendre ensuite le chemin de la France par voie ferrée. A la besogne du transport sont employées de nombreuses équipes de voituriers et chaque jour leurs véhicules lourdement chargés secouent la paix et le silence de notre vieux Risoux et descendent à grand fracas le chemin de la montagne. Bientôt ce sera le tour d'un gigantesque camion automobile, qui ajoutant son énergie à l'énergie animale, contribuera à vider le Chalet-Brûlé de ses beaux bois.

Le Chalet-Brûlé renaîtra certainement. Le temps viendra où les buissons, les bois blancs, s'essaieront à pousser à travers les rocailles, à habiller le terrain dénudé. Et puis, de petits sapins s'abriteront prudemment sous leur couvert . . . et un jour, plus tard, la forêt sera reconstituée. Mais que de temps, des dizaines et des dizaines d'années, ne faudra-t-il pas pour aboutir à ce résultat. Ni nous, ni nos enfants ne seront témoins du fait. En attendant, et pour longtemps encore, le Chalet Brûlé offre la pure image de la désolation, le tableau navrant de *ce qu'il ne faut pas faire* en sylviculture et l'on ne s'explique pas que le gouvernement français tolère fait pareil: la coupe rase à 1300 m. d'altitude.

Sam. Aubert.

CONFÉDÉRATION.

Organisation du Département fédéral de l'Intérieur. Les Chambres fédérales ont sanctionné une loi du 28 juin 1919 fixant l'organisation du Département de l'Intérieur et qui nous intéresse, puisque de ce Département dépendent: l'Ecole polytechnique fédérale dont l'Ecole forestière est la 6e division, et l'Inspection fédérale des forêts, chasse et pêche.

Le Département comprend 5 services:

1° Culture générale, science et arts.
2° Inspection fédérale des travaux publics.
3° Direction des constructions.
4° Inspection fédérale des forêts, chasse et pêche.
5° Service des eaux.